

Séance du Mercredi 19 décembre 2012

L'an deux mil douze, le dix neuf décembre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de Pouldergat, légalement convoqué, s'est réuni en la maison commune, Ti an holl, sous la présidence de Monsieur Gaby Le Guellec, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 15

Nombre de Conseillers présents : 9

Nombre de Conseillers ayant pris part au vote : 10

Convocation du 12 décembre 2012

Présents : Le Guellec Gaby, Hénaff Andrée, Mescam Jean-Marc, Mellaza Jean, Riou Yves, Simon Marie, Orsini Catherine, Le Bars Jean-François, Larvor Joël.

Absents excusés : Moncus Laurent, Le Bars Gwénaël, Pichavant Michel, Motte Guy, Rolland Sylvie, Kervarec Ronan.

Procuration : Sylvie Rolland à Catherine Orsini

Secrétaire : Joël Larvor

Garderie péri-scolaire - Tarifs 2013

Par délibération en date du 30 novembre 2011, le Conseil Municipal avait fixé les tarifs précédemment applicables à la garderie municipale.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des suffrages exprimés,

FIXE comme suit les tarifs de garderie péri-scolaire applicables à compter du 1^{er} janvier 2012 :

Matin et soir :

| | |
|-------------------------|---------|
| 1 ^{er} enfant | 1,80 € |
| 2 ^{ème} enfant | 1,45 € |
| 3 ^{ème} enfant | 1,00 € |
| 4 ^{ème} enfant | gratuit |

Matin ou soir :

| | |
|-------------------------|---------|
| 1 ^{er} enfant | 1,00 € |
| 2 ^{ème} enfant | 0,80 € |
| 3 ^{ème} enfant | 0,50 € |
| 4 ^{ème} enfant | gratuit |

Cantine Scolaire – tarifs 2013

Par délibération en date du 30 novembre 2011, le Conseil Municipal avait fixé les tarifs précédemment applicables à la cantine scolaire.

M. Le Maire propose à l'assemblée une nouvelle grille tarifaire applicable pour l'année 2013.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité des suffrages exprimés,

FIXE comme suit les tarifs des repas à la cantine communale à compter du 1er janvier 2013 :

Repas enfant maternelle et primaire: 2,70 €

Enseignants, Stagiaires : 4,70 €

Personnel de service affecté à la cantine : repas gratuit (avantage en nature, le calcul des cotisations aura pour assiette le prix de repas forfaitaire de l'URSSAF).

Bibliothèque municipale - Tarifs 2013

Les tarifs d'abonnement à la bibliothèque municipale ont été fixés par délibération en date du 30 novembre 2011.

Les montants actuellement en vigueur sont de 14,28 € (famille) et de 10,31 € (individuel).

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité des suffrages exprimés,

FIXE comme suit le montant des abonnements annuels à la bibliothèque municipale, à compter du 1^{er} janvier 2013 :

- abonnement familial : 14,50 €
- abonnement individuel : 10,50 €

Tentes de cérémonie - Tarifs 2013 -

La Commune met à la disposition des particuliers, des entreprises et des associations, les tentes de cérémonie, les tables et bancs de bois, lorsqu'elles ne sont pas utilisées pour les manifestations locales.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité des suffrages exprimés,

FIXE comme suit les tarifs de location des tentes de cérémonie, applicables à compter du 1^{er} janvier 2013 :

Résidants : 67,00 €

Non résidants : 160,00 €

Table et 2 bancs : 3,50 €

Ti an holl – tarifs de location 2013

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des suffrages exprimés,

Fixe comme suit les tarifs de location applicables aux usagers ci-dessous :

Salle 1 et Tisanerie :

| Catégorie d'usagers | Commune | Hors commune |
|-----------------------------|---------|--------------|
| Particuliers | 77 € | 250 € |
| Entreprises | 77 € | 250 € |
| Stages (organismes publics) | 77 € | 250 € |
| Partis politiques | 77 € | 250 € |
| Associations loi 1901 | gratuit | 77 € |

Ce tarif est applicable pour 1 occupation par an, au delà le tarif est multiplié par 3.

| | | |
|-------------------------|---------|---------|
| Syndicats | gratuit | gratuit |
| Information, prévention | gratuit | gratuit |

Salle des fêtes :

| Catégorie d'usagers | Commune | Hors commune |
|-----------------------------|---------|--------------|
| Particuliers | 155 € | 460 € |
| Entreprises | 155 € | 460 € |
| Stages (organismes publics) | 155 € | 460 € |
| Associations loi 1901 | gratuit | 155 € |

Ce tarif est applicable pour 1 occupation par an, au delà le tarif est multiplié par 3.

Associations extérieures tarifs applicables aux particuliers.

| | | |
|-------------------------|---------|---------|
| Syndicats | gratuit | gratuit |
| Information, prévention | gratuit | gratuit |

| |
|---|
| Concessions cimetière -Tarifs 2013 |
|---|

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des suffrages exprimés,

DECIDE de fixer comme suit les tarifs des concessions au cimetière communal à compter du 1^{er} janvier 2013 :

| | | | |
|-----------------------|--------|------------------|----------|
| Concession temporaire | 15 ans | 2 m ² | 87,00 € |
| Concession temporaire | 30 ans | 2 m ² | 133,00 € |
| Concession temporaire | 50 ans | 2m ² | 177,00 € |

| |
|---------------------------------|
| Colombarium -Tarifs 2013 |
|---------------------------------|

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents,

Fixe comme suit les tarifs applicables à compter du 1^{er} janvier 2013,

Colombarium :

Concession temporaire de 10 ans renouvelable : 400 €

Concession temporaire de 15 ans renouvelable : 600€

Concession temporaire de 30 ans renouvelable : 1200 €

Jardin du souvenir :

35 € la dispersion

| |
|--|
| Assainissement collectif – participations raccordement 2013 |
|--|

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des suffrages exprimés,

FIXE comme suit les tarifs applicables au service d'assainissement à compter du 1^{er} janvier 2013 :

I – Raccordement

A- taxe de raccordement construction existante :

- Maison individuelle : 1050 €

- Immeuble collectif par logement : 1020 €/logement

B- participation pour raccordement à l'égoût construction neuve : 3680 €

II - Redevance d'assainissement collectif

Abonnement annuel : 85 €

Consommation : 1,50 €/m³

| |
|--|
| Décision budgétaire modificative n° 3 |
|--|

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents,

Adopte la décision modificative suivante,

INVESTISSEMENT :

Dépenses : 16.462 €

▶ Opération 99 – Réseaux

⇒ 2315 : 16.462 €

Recettes : 16.462 €

▶ Opération 99 – Réseaux

⇒ 1326 : 16.462 €

En mairie de Pouldergat le 8 janvier 2013,

Le Maire, Le Guellec Gaby,

*Le secrétaire,
Joël Larvor,*

Les conseillers municipaux,

Hénaff Andrée,

Mescam Jean-Marc,

Jean Mellaza,

Simon Marie,

Catherine Orsini,

Jean-François Le Bars,

Yves Riou,

DEPARTEMENT du FINISTERE
ARRONDISSEMENT de QUIMPER

Commune de Pouldergat

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du Mercredi 19 décembre 2012

L'an deux mil douze, le dix neuf décembre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de Pouldergat, légalement convoqué, s'est réuni en la maison commune, Ti an holl, sous la présidence de Monsieur Gaby Le Guellec, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 15

Nombre de Conseillers présents : 9

Nombre de Conseillers ayant pris part au vote : 10

Convocation du 12 décembre 2012

Présents : Le Guellec Gaby, Hénaff Andrée, Mescam Jean-Marc, Mellaza Jean, Riou Yves, Simon Marie, Orsini Catherine, Le Bars Jean-François, Larvor Joël.

Absents excusés : Moncus Laurent, Le Bars Gwénaél, Pichavant Michel, Motte Guy, Rolland Sylvie, Kervarec Ronan.

Procuration : Sylvie Rolland à Catherine Orsini

Secrétaire : Joël Larvor

*Pour copie conforme au registre,
En mairie de Pouldergat le 20 décembre 2012,
Le Maire, Gaby Le Guellec.*